



Curatelle renforcée/Emission de chèque refusé par la banque...

Par Pako47

Bonjour,

Ma mère est sous curatelle renforcée et émet des chèques avec son chéquier "d'avant curatelle" à son nom propre... Elle fait un réel déni de la curatelle et fait ce que bon lui semble (genre d'Alzheimer) et faut dire qu'elle a du caractère! Elle m'a fait un chèque "conséquent" (la provision y est largement) et le chèque m'a été retourné avec la mention "chèque irrégulier, signature non conforme (31)...J'ai immédiatement contacté la curatrice qui était occupée et ne pouvait me répondre, elle devait me rappeler le lendemain (ça fait 8jours à présent et toujours rien). Je lui ai adressé un sms lui demandant de me rappeler, mais rien...). J'en ai parlé à l'assistante sociale qui lui a également demandé de me rappeler, mais toujours rien! Je précise qu'officiellement, je ne suis au courant de rien, pas de courrier du Tribunal et j'ai appris par l'assistante sociale qu'elle était sous curatelle renforcée... La curatrice n'a jamais cherché à me joindre (pourtant c'était logique qu'elle le fasse, étant son seul enfant survivant). C'est l'assistante sociale qui lui a donné mes coordonnées et c'est là qu'elle m'a enfin contacté, mais c'était y a 2/3 mois... Quel est mon recours si elle ne veut pas me tél. au sujet de son chèque impayé? J'avais pensé écrire au Tribunal... Merci par avance car ça commence à dater(30.06). Toutes vos infos seront les bienvenues...

Par ESP

Bonjour

Le motif de rejet du chèque laisse entendre que le curateur a une décision du juge de faire fonctionner le compte bancaire en tant que représentant ou curateur renforcée de la personne protégée.

Vous pourriez vous adresser au juge en établissant un rapport circonstancié sur le cas.

Par Pako47

Bonjour,

Merci de votre réponse... Si j'ai bien compris, il faudrait que je m'adresse directement au Juge et non à la mandataire? De toute façon j'allais lui écrire car je trouve que ce n'est pas normal que la famille n'ait pas été avertie de la mise sous curatelle renforcée et le seul courrier reçu était le questionnaire de demande de protection... et ensuite plus aucune nouvelle! Je ne sais même pas quels sont les droits de ma mère et comme elle ne retient rien (ou ne veut pas)... Mais est ce normal que la mandataire ne répond plus à mes appels? Encore une fois merci et je vais donc m'adresser directement au Juge...

Par ESP

En effet, voyiez vous votre mère régulièrement ?

Quels sont vos relations,?

Car quelqu'un ou la justice a demandé la mise sous protection.

Par Pako47

Bonjour,

Ma mère se trouve à 1000 kms et cela fait des années que l'on ne s'est pas vues... Nous avons de bons rapports mais ma mère faisant Alzheimer ne se rappelle que de ce qu'elle veut et comme elle s'obstine à vivre seule, c'est une assistance sociale de l'hôpital où elle avait été admise suite à une chute, qui a "monté" le dossier devant les troubles cognitifs de ma mère! La secrétaire de l'accueil de l'hôpital m'avait tél. toute affolée "mais elle vit toute seule cette dame? elle est complètement "perdue"! Je vais donc faire un courrier au Juge car j'estime que la famille a le droit d'être

informée lors de la mise sous protection... Merci encore mille fois de vos précieuses réponses. Bon Dimanche.

Par ESP

Voici des précisions intéressantes.

Si l'hôpital vous a contactée, ils avaient donc vos coordonnées et ont dû logiquement les mentionner dans le dossier de demande de protection adressé à la justice.

Par Pako47

Oui mais avec des fautes dans mon adresse... J'avais reçu un questionnaire que j'ai renvoyé aussitôt et plus de nouvelles depuis sauf que c'est l'assistante sociale qui m'a dit qu'elle était sous curatelle renforcée et indiqué les coordonnées de la mandataire que j'ai eu deux fois au tél, mais depuis le chèque impayé elle me rappelle plus! Je viens de faire un courrier à la Juge, on verra bien... Ma mère a quand même encore le droit (enfin, je suppose...) de faire des chèques à sa fille! Mais c'est malheureux que la mandataire ne veuille plus me rappeler, même l'assistante sociale le lui a demandé et moi, j'avais envoyé un sms lui demandant de me rappeler! Ça commence bien...

Par ESP

""Ma mère a quand même encore le droit (enfin, je suppose...) de faire des chèques à sa fille! ""

Mais les personnels médicaux comme les juges restent dans le respect de leur déontologie et ne peuvent tenir compte de tout.

Certaines mesures de protection existent justement parce que les abus de faiblesse sont des cas fréquents.

Par Pako47

Abus de faiblesse? A 1000 kms, je vois mal comment j'aurais pu l'obliger à faire quoi que ce soit, surtout avec son caractère...et malgré tout elle est quand même encore lucide! Merci quand même de toutes vos infos...

Par ESP

Aucune allusion à votre personne, je vous explique pourquoi une personne proche ou le secteur médical ou la justice peuvent lancer une procédure de protection.

Par Pako47

Merci beaucoup, c'est bien ce que j'avais compris... C'est gentil de votre part de donner un peu de votre temps pour renseigner les gens qui ne sont pas au courant de toutes les lois et autres...

Par ESP

Je vous en prie.